



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22135363

TYPE D'ACTE D'ENTREPRISE

14/09/2022

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0842 720 855**

Nom

(en entier) : **Letsbuild Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Bruxelles 135A, 1310 La Hulpe**

**Objet de l'acte : PRISE DE CONNAISSANCE DU TRANSFERT DU SIEGE - MODIFICATIONS
DES STATUTS**

Ce jour, le sept septembre deux mille vingt-deux.

(...)

Devant Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Letsbuild Belgium", ayant son siège à Chaussée de Bruxelles 135A, 1310 La Hulpe, ci-après dénommée la "Société".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIER RESOLUTION : Prise de connaissance du transfert du siège.

L'assemblée prend note du transfert du siège de la Société, tel que déplacé par décision de l'organe d'administration du 17 août 2022, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

"Le siège est établi en Région wallonne."

DEUXIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

TROISIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Mr. Pieter-Jan Denys, Mme. Marie Vandenbrande, Mr. Hymad Ghazal, ainsi que chaque autre avocat et collaborateur du cabinet d'avocats Baker & McKenzie CVBA, qui tous, à cet effet, élisent domicile à Avenue du Boulevard 21, Boîte 1, 1210 Bruxelles, chacun agissant séparément, ainsi qu'à leurs employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2022 - Annexes du Moniteur belge